



61st UN Commission on Women · #CSW61



#BeCounted

FAISONS DE L'ODD 5.5.1 UNE RÉALITÉ



Commission permanente sur l'égalité des genres, CGLU Femmes

Note de position de CGLU pour la 61^e session de la Commission de l'ONU sur la condition de la Femme

L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution

En tant que sphères de gouvernance les plus proches des gens, les autorités locales et régionales sont les mieux placées pour mener le changement de paradigme nécessaire pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités, et pour parvenir à l'autonomisation des femmes dans le monde du travail et d'autres sphères de leur vie privée et publique.

Les villes de toute taille, les régions, les gouvernements locaux et leurs associations membres de CGLU, disposent d'un savoir-faire de grande importance pour « **L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution** » :

1. **Les gouvernements locaux et régionaux jouent un rôle important en tant qu'employeurs** ; ils emploient en effet des millions de personnes à travers le monde et ont donc un impact direct sur leurs conditions de travail, leur indépendance économique et leurs opportunités.
2. **Les gouvernements locaux et régionaux ont une importante activité de mandataires et de contractants**. Les administrations locales et régionales peuvent avoir un impact significatif sur le marché de l'emploi local à travers les mandats publics et les processus contractuels avec le secteur privé et le secteur tertiaire.
3. **Les gouvernements locaux et régionaux sont également des prestataires de services**. Ils peuvent avoir un effet significatif sur la création d'un environnement favorable pour les opportunités économiques et d'emploi lors de la délivrance de service tels que l'éducation, la santé, les soins et les transports.

Les documents de référence des gouvernements locaux et régionaux en termes de politique garantissant l'autonomisation économique des femmes sont l'**Agenda mondial de Paris des gouvernements locaux et régionaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale**, signé par des centaines d'élus locaux hommes et femmes en 2013 à Paris et la **Charte Européenne sur l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale** de 2006. La Charte établit un **nombre de domaines dans lesquels les administrations locales et régionales peuvent avoir un impact décisif sur les opportunités d'emploi et d'autonomisation économique des femmes**, nombre d'entre elles étant reflétées dans l'Agenda de Paris.

Dans la continuité des Objectifs du Millénaire pour le développement et de l'adoption des Objectifs de Développement Durable, les problématiques suivantes devront être traitées pour assurer l'autonomisation économique des femmes

I. PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

- Les gouvernements locaux et régionaux doivent promouvoir l'autonomisation économique des femmes à travers des politiques de ressources humaines qui **garantissent l'égalité des chances** à l'emploi et à la promotion, l'égalité des salaires à poste équivalent et la mise en œuvre de mesures pour lutter contre le harcèlement sexuel au travail. Ils devraient mettre en place des **plans d'action pour l'égalité**, des dispositions permettant la révision des salaires et rémunérations, des modes de paiement et des retraites et des mesures pour assurer d'une manière équitable et transparente la promotion et les opportunités de développement de carrière.
- Les gouvernements locaux et régionaux devraient soutenir la **réconciliation de la vie privée et professionnelle** à travers la flexibilité du travail, les services de garde pour les enfants et l'octroi de congés pour les hommes.
- De plus les gouvernements locaux et régionaux devraient s'assurer que leurs fournisseurs et sous-traitants aient les mêmes standards de garantie de l'égalité des genres que l'administration, **exerçant ainsi une influence positive sur les conditions locales d'emploi pour les femmes**. A cet égard, il y a un besoin de **contrôle et de gouvernance démocratique et publique sur tous les services externalisés**.¹

II. PRESTATION DE SERVICES FACILITANT L'ACCÈS DES FEMMES AU TRAVAIL

- **Les services de garde des gouvernements locaux peuvent constituer un allègement significatif des tâches non payées et du travail domestique accomplis par les femmes**. L'accent doit être mis sur des **services de garderie de qualité et abordables**, disponibles pour l'ensemble des parents et du personnel. Ceci pourrait être une contribution à la vie économique et sociale et à la fabrique de la communauté locale et de la société dans son ensemble, ainsi que des services d'assistance pour les autres personnes à charge.
- **Les services culturels et la sensibilisation** doivent viser à déconstruire les stéréotypes et permettre l'accès des femmes à l'emploi dans le secteur culturel.
- **Les services garantissant la sûreté et la sécurité au niveau local** sont essentiels pour combattre les violences faites aux femmes et aux filles et leur garantir la liberté de se déplacer dans la ville et de participer à la vie économique et publique de la cité.
- **La planification urbaine, la mobilité et les politiques de développement économique local** ont également une répercussion évidente sur les opportunités économiques et d'emploi des femmes, particulièrement dans le secteur informel. La mobilité et l'accès aux transports publics sont des conditions essentielles pour les femmes et les hommes afin d'exercer nombre de leurs droits, tâches et activités, y compris l'accès au travail, à l'éducation, à la culture et aux services de base.
- Les gouvernements locaux et régionaux doivent garantir que les services de **transport** concordent avec les besoins spécifiques et communs des femmes et des hommes.

¹ CGLU, L'accès aux services publics et l'urbanisation du monde (GOLD III), p. 398

- Concernant le **développement économique local**, les gouvernements locaux et régionaux peuvent fournir une assistance aux femmes entrepreneures, s'assurer que les soutiens financiers et d'autre nature aux entreprises promeuvent l'égalité des genres et encouragent les employeurs à recruter des femmes apprenties et stagiaires en relation avec leurs compétences, leurs qualifications et les positions traditionnellement vues comme « masculines » et inversement.

Tous ces domaines de services démontrent la nécessité de développer une **approche intégrée pour un emploi de qualité**, reconnaissant l'impact des services de base et de la formation continue dans le renforcement de la compétitivité des femmes sur le marché du travail. Une telle approche holistique aura la plus grande répercussion au niveau local, en s'assurant que les ressources seront dirigées là où elles auront le plus grand impact.

III. APPEL AUX GOUVERNEMENTS NATIONAUX

Les gouvernements locaux et régionaux appellent les gouvernements nationaux à les soutenir dans les domaines mentionnés ci-dessus afin d'assurer la réussite de leurs politiques d'autonomisation économique des femmes :

- Les gouvernements nationaux doivent fournir aux gouvernements locaux et régionaux les **financements et capacités adéquats**, en particulier pour l'utilisation des nouvelles technologies.
- Les gouvernements nationaux doivent renforcer la capacité des gouvernements locaux et régionaux pour fixer des **lignes directrices légales et exercer un contrôle sur le secteur privé**.
- Les gouvernements nationaux doivent reconnaître le **rôle vital de l'espace public et de la mobilité** dans l'autonomisation des femmes et encourager les **investissements dans le transport public** en particulier.
- Les gouvernements locaux et régionaux doivent être soutenus pour **assurer le suivi** des politiques de développement sur le genre et doivent avoir les **compétences et les financements** nécessaires pour améliorer les opportunités accordées aux femmes et leurs communautés.
- Les gouvernements nationaux et les organisations multilatérales doivent continuer de **soutenir les réseaux internationaux et régionaux des gouvernements locaux pour faciliter l'échange de connaissances** entre leurs membres.
- **La coopération internationale et l'apprentissage entre pairs** peuvent être d'importants outils pour multiplier l'usage des politiques locales efficaces. Les gouvernements locaux et régionaux utilisent leurs réseaux internationaux et leurs partenariats comme plateformes d'échanges et d'apprentissage entre pairs sur les thèmes liés à l'égalité des genres.